



L'ECHO DE GRAVETTE

2017

Infos générales

Tarifs portuaires

Pour 2017 les tarifs des ports ne seront pas augmentés en 2017.

Compte tenu du recul des investissements et de la saine gestion des Ports,

Mr le Maire a proposé de maintenir les tarifs 2016 pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal du 19/12/2016 et le Conseil Portuaire du 20/12/2016 ont validé ce maintien des tarifs pour 2017.

Le « Projet Nautisme » initié par le CD 44

Suite à l'étude par les services de l'Etat (DDTM/DML) portant sur les besoins de la plaisance et du Nautisme en général sur le territoire de la Loire-Atlantique, Le Conseil Départemental a initié un comité de pilotage avec une représentation de tous les partenaires (publics et privés) afin de définir une politique cohérente à l'échelle du département.

L'association Acoste44 (villes du 44 ayant un port) participe à ce comité.

Suite à plusieurs concertations d'un comité restreint, il a été décidé de constituer quatre groupes de travail ayant chacun un thème de base et des ambitions à définir autour de ce thème :

- IDENTITE, groupe géré par le maire de Préfailles et la Chef du service Tourisme et Littoral du Département.
Fédérer, animer, mettre en réseau, promouvoir, faire découvrir, associer
- SERVICES, groupe géré par le Directeur du Port de la Noëveillard à Pornic et le Chef du service Mouvement Sportif du Département.
Innover, mettre en complémentarité, mutualiser, former, offrir
- AMENAGEMENT, groupe géré par le maire de Piriac et le Directeur Général des Services de Piriac.
Aménager, équiper, développer, entretenir, gérer les sites d'accueil du nautisme, expérimenter
- ENVIRONNEMENT, groupe géré par l'adjoint au maire de La Plaine sur Mer et le Directeur des Ports du Croisic et de La Turballe.
Dragage et gestion des sédiments, qualité de l'eau, recyclage, ports propres

Les travaux de ces comités de concertation vont s'échelonner sur le 1^{er} semestre 2017, il s'en suivra l'élaboration d'un document d'objectifs contenant des fiches 'Actions'.

A noter que parallèlement, le Conseil Départemental lance une autre action intitulée « **Le défi littoral** » qui est une instance de concertation orientée sur l'avenir du littoral dans un sens plus général (organisation foncière, routière, économique et développement). Nous participons aussi à ce groupe de travail.

Conseil Portuaire du 20 décembre 2016,

Lors de cette assemblée, il a été évoqué les points suivants :

Le budget 2016 a été voté le 21/03/2016 par le Conseil Municipal et deux décisions modificatives ont été votées par ce dernier (17/10 et 19/12).

Les comptes sont globalement conformes aux prévisions.

- En Exploitation ; les dépenses ont été bien maîtrisées (avec entre autres réparation de la grue du chaland et changement du moteur du nettoyeur HP en eau de mer,...) et les recettes sont inférieures aux prévisions (moins de d'anneaux loués à l'année), les comptes ont été ajustés en conséquence.
- En Investissement ; les recettes sont conformes aux prévisions et les dépenses ne sont pas encore toutes réalisées (extension du ponton et changement de véhicule sont fait, le matériel informatique dédié à la vidéosurveillance sera installé en début 2017)

Mr le Maire a présenté sommairement les éléments prévus pour l'année 2017 :

- En ces temps incertains, la prudence nous contraint à minimiser les investissements.
- Les provisionnements seront favorisés.

Un groupe de réflexion va examiner comment améliorer les locations de mouillages.

*L'équipe portuaire, l'adjoint au Maire en charge du port
et l'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaitent une très bonne année 2017.*

Informations pratiques

Amarrages des bateaux

Il est malheureusement utile de rappeler à tous les usagers, les principes d'amarrages à respecter, ces principes sont imagés « grandeur réelle » à gauche de l'entrée de la capitainerie. Leur respect évitera des accidents et des dommages à vos bateaux.



Chaque usager d'un emplacement est responsable du montage de ses amarres sous la bouée mis à sa disposition, il lui appartient donc aussi de les récupérer en fin de saison.

Lors de l'entretien hivernal et systématique de tous les mouillages, les amarres restantes seront démontées et éliminées.

Les usagers ayant un amarrage situé en embossage, doivent fournir et entretenir ce cordage.

Vitesse à l'intérieur du port

Nous vous rappelons que la vitesse est réglementée dans les ouvrages portuaires (code général des ports). Le respect de cette indication permet le bien-être de tous et évite des chavirages d'annexes.

Dans l'enceinte de Gravette et au Cormier cette vitesse est de : **3 nœuds maximum** (5,5 Km/h).

NOTA : pour la quasi-totalité des bateaux, aucun sillage derrière le bateau, garantie une vitesse inférieure à 3 nœuds

Identifications des Annexes

Nous vous rappelons que **les annexes** doivent être identifiées : nom et n° du bateau et la mention AXE,

➤ (ex : **MONBATEAU, SN 123 456, AXE**)

Mais aussi que l'emplacement (rack ou parking) que vous avez choisi doit comporter une marque précisant : nom, n° du bateau

➤ (ex : **MONBATEAU, SN 123 456**)

Pour faciliter la tâche des agents pour repérer les annexes abandonnées inscrivez au minimum le nom du bateau.

Règlement des places de mouillage

Comme l'an passé, chaque usager du port a la possibilité de régler la location de son emplacement :

- Soit en 1 fois avant fin janvier
- Soit par prélèvement automatique en trois fois, les (10 février, 10 avril, 10 juin)

Les personnes faisant le choix du prélèvement pour la première fois doivent remplir les formulaires et nous les faire parvenir impérativement avant le 20 janvier 2017 (fournir aussi **un RIB avec code BIC et code IBAN**), passé cette date aucune demande ne pourra être prise en compte.

RAPPEL : Appel d'urgence par téléphone

Depuis 2014, le numéro d'appel téléphonique pour les secours en mer est le **196**. Ce numéro permet d'identifier et de localiser l'appelant par le CROSS.

Toutefois le canal 16 à la VHF doit toujours être privilégié.

N° du CROSSA (Étel) : **02 97 55 35 35**

N° de la SNSM locale : 02 40 82 01 54

Capitainerie de Gravette : 02 40 21 56 09 et VHF canal 9

En dehors des heures de présence du personnel, appelez la Mairie (si elle est fermée le répondeur indiquera le n° d'appel d'urgence des élus)

RAPPEL : Sécurité et annexes

Nous vous rappelons **la plus grande prudence** lors de l'utilisation des annexes, c'est le taux le plus important des accidents de la plaisance.

- Port de la brassière pour tout occupant
- Pas de surcharge
- Pas de gestes brusques ou de mauvaise répartition

Horaires de la Capitainerie ☎ 02 40 21 56 09

Basse saison	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai Octobre, Novembre, Décembre	8h00/12h30-13h30/17h00 du lundi au vendredi
Haute saison	Juin et Septembre	8h00/12h30-13h30/18h00 du lundi au samedi
Haute saison	Juillet et Aout	8h00/12h30-13h30/18h00 du lundi au dimanche